

La LDGL présente ses observations sur les communales au Burundi

Arrib News, 27/05/2010

Déclaration de la LDGL sur les élections communales du 24 mai 2010. La LDGL a suivi avec attention le processus électoral en cours au Burundi. Elle vient de procéder à l'observation des élections communales du 24 mai 2010 en mobilisant ses observateurs dans 8 provinces du Burundi. Les observateurs de la LDGL ont pu se rendre compte du déroulement du scrutin et ont recueilli de nombreux éléments caractéristiques dudit scrutin. Elle fait le constat suivant :

- Les élections ont effectivement démarré autour de 8 heures 30 minutes et rarement au-delà de 7h 30. Les facteurs à l'origine du retard étaient d'ordre logistique.
- L'ambiance générale au lieu de vote et ses environs était globalement bonne en dépit de quelques cas de bousculades sur les rangées. Celles-ci étaient liées à la grande affluence des électeurs sur les lieux de vote et au débordement des équipes organisatrices du scrutin.
- La sécurité a été globalement garantie sur le lieu de vote et dans le pays. Les forces de l'ordre avaient été mobilisées dans les provinces pour assurer la sécurité des électeurs et de la population.
- Les forces de l'ordre étaient à une distance raisonnable par rapport au lieu de vote. Cette distance variait en fonction du bureau de vote.
- Les membres du bureau de vote se sont présentés à temps et au complet sur le lieu de vote pour organiser le scrutin bien que des fois, ils étaient débordés au niveau de l'ordre dans les rangées.
- Beaucoup de partis politiques en lice avaient des mandataires qui ont suivi le scrutin du début à la fin. Les partis ayant des mandataires variaient entre 70 % et 98 %.
- Il y avait également des observateurs nationaux dans presque tous les bureaux de vote ainsi que des observateurs internationaux qui sillonnaient d'un bureau à un autre.
- Le dépouillement a eu lieu en présence des mandataires des partis politiques et des observateurs indépendants ainsi que de tout public intéressé. Les résultats du scrutin ont été aussitôt connus et signés par les mandataires politiques, bien que ceux-ci le faisaient à hâte pour rentrer car étant fatigués.

2. Néanmoins, la LDGL déplore :

- La disposition des isolements qui ne garantissait pas la tranquillité de l'électeur ; les membres du bureau de vote, les mandataires et les autres électeurs, ayant braqué leurs yeux sur lui, derrière lui.
- Quelques cas de campagne électorale pendant le déroulement du scrutin ont été observés alors que cela était formellement interdit par la loi.
- Les mandataires des partis politiques n'étaient pas souvent formés à leur tâche et la plupart d'entre eux restaient cloisonnés dans la salle où se déroulait le vote sans savoir ce qui se déroulait derrière elle, notamment dans les rangées.
- Les mandataires politiques qui, par fatigue ou pour d'autres raisons, sont, dans la plupart des cas, rentrés précipitamment après le compte des bulletins de l'urne blanche. Certains ont signé des procès-verbaux après le compte sans attendre la fin du dépouillement des bulletins de l'urne noire.
- Le manque de matériel électoral a été remarqué dans certaines communes, notamment des cartes des partis politiques en lice.
- Certaines salles de dépouillement qui n'étaient pas suffisamment éclairées.

3. Sur base de ce constat, la LDGL recommande :

- LA CE
- De tout mettre en œuvre pour corriger la disposition des isolements aux prochains scrutins pour garantir le secret effectif du vote.
- De rendre disponible le matériel et tout autre élément logistique à temps et en nombre suffisant.
- De prendre toutes les dispositions garantissant la sécurité des résultats du scrutin.
- Au Gouvernement
- De faciliter la tâche à la CENI afin que tous les autres scrutins se déroulent dans de bonnes conditions.
- De s'occuper contre tous ceux qui violent le code électoral et la loi en général, durant ce processus électoral, spécialement pendant les campagnes électorales et les jours du scrutin.
- Aux Partis politiques
- De respecter le verdict des urnes dans l'esprit et la lettre du code électoral.
- De ne pas se laisser emporter par le triomphalisme et/ou le défaitisme.
- A tous les Burundais
- De rester serein durant tout le processus électoral.
- De garder le calme et être tolérants envers les adversaires politiques.
- D'exiger des partis politiques des programmes qui répondent aux préoccupations nationales et non aux intérêts des groupes.
- De ne pas céder aux intimidations des uns et des autres afin d'opérer un vote citoyen pour sauvegarder l'intégrité supérieure de la Communauté internationale.
- De suivre de près l'évolution de la situation politique au Burundi et de continuer à appuyer dans sa recherche de la consolidation de la paix sociale, gage de la stabilité politique et du développement économique.

Fait à Bujumbura ; le 26 mai 2010

Le Vice-Président de la LDGL Joseph NDAYIZEYE

Ndir : LDGL = Ligue des Droits de la Personne dans la Région des Grands Lacs